**Informations générales**

Nom et prénom du cavalier :

Adresse :

Code postal ville

Date de naissance :

Divers (santé, allergie..) :

Titulaire(s) de l’autorité parentale /responsable légal :

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal ville

Téléphone :

E-mail :

Personne à contacter en cas d’urgence :

Nom, prénom, qualité :

Téléphone :

Nom, prénom, qualité :

Téléphone :

**Conditions générales de vente**

1 Tarifs

Les prix proposés par le club sont affichés dans l’établissement et s’entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l’objet de modifications consultables par voie d’affichage, ou transmises au cavalier par mail. Le cavalier peut demander une facture correspondant à chaque prestation réalisée.

2 Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE (fédération française d’équitation) et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux et de bénéficier de réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre avantages licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

La pratique de l’équitation peut exposer un cavalier à des risques d’accidents et/ou dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu’une assurance individuelle accident. La licence ffe permet de bénéficier d’une assurance responsabilité civile pour les dommages causés au tiers par le cavalier, ainsi qu’une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier.

Le montant des garanties est détaillé et consultable sur « ma page cavalier FFE » depuis le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com), sur www.pezantassure.fr et affiché au tableau d’affichage. Le cavalier s’engage à consulter attentivement le montant des garanties et le cas échéant il peut solliciter la souscription d’assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

* Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l’article L321-4 du code du sport, de l’intérêt que présente la souscription d’une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels peut être exposé mon enfant dans le cadre de la pratique de l’équitation.
* Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d’assurance responsabilité civile et individuelle accident de la licence FFE, ainsi que les modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires.
* Je reconnais avoir conscience de la différence d’indemnisation entre les garanties d’assurance de base de la licence et les garanties complémentaires payantes proposées.

Je fais ainsi le choix suivant :

* souscris les garanties d’assurance individuelle accident de la licence FFE.
* souscris une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali Pezant, directement sur ma page cavalier FFE depuis le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) ou sur [www.pezantassure.fr](http://www.pezantassure.fr)
* refuse l’assurance individuelle accident de la licence FFE et justifie que mon enfant est assuré pour les dommages corporels ainsi que la responsabilité civile.

Nom de l’assureur :

Contrat n°

3 Règlement intérieur

Le cavalier et ses accompagnateurs s’engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein du club et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même l’exclusion.

Le règlement intérieur est consultable au tableau d’affichage et sur le site [www.lesecuriesdelavalut.fr](http://www.lesecuriesdelavalut.fr) .

4 Protection des données personnelles

L’établissement équestre dispose d’un fichier informatique et papier recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l’établissement et notamment l’organisation des leçons d’équitation, de la vie quotidienne de l’établissement équestre, l’inscription aux stages, la prise de licence et compétions sportives, etc … Seules les personnes ayant des fonctions de gérant, de secrétariat, et d’encadrement au sein de l’établissement équestre ont accès à ces données dans le cadre de leur mission. Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle.

Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l’établissement équestre d’un droit d’accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l’envoi d’un simple courrier.

* accepte d’être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d’un droit d’accès et de rectification conformément à la loi la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

5 Droit à l’image

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l’objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d’exploiter son image à des fins d’information et de promotion des activités sur son site internet, sur des flyers ou tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s’opposant à la captation et/ou l’utilisation de son image doit expressément en informer le club.

* accepte l’utilisation de l’image de mon enfant par le club dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.
* refuse l’utilisation de l’image de mon enfant par le club dans le cadre des ses pratiques équestres.

6 Modalités de remboursement

Lorsque le cavalier s’inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l’établissement.

Toute prestation payée à l’avance n’est pas remboursable, y compris en cas de fermeture administrative prononcée par l’état ou toute autre autorité compétente. Toute activité non décommandée 24h à l’avance reste due en intégralité. Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction. Pour toute absence prévenue au moins 24h à l’avance et sous réserve de place disponible (et de pouvoir justifier d’un motif médical), le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander de reporter ceux-ci à une date ultérieure.

7 Equipement personnel et mesures sanitaire

En raison des mesures sanitaires imposées par le Covid 19 chaque cavalier devra avoir son casque personnel aux normes NF (anciennement NF EN 1384).

Lors des activités TREC et CROSS le gilet de cross aux normes CE EN 13158 (ou beta level 3) étant obligatoire, il serait souhaitable que chaque cavalier, à partir du niveau galop 3, dispose de son matériel personnel.

Le protocole ne nous permettant pas de « prêter » des verres et des boissons, il est vivement conseillé aux cavaliers de venir avec leur gourde personnelle.

Je soussigné(e)

* atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat.
* déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur applicable au sein de l’établissement.
* atteste que mon enfant n’a pas de contre-indication à la pratique de l’équitation et, à ce titre, je m’engage à fournir un certificat médical ou un auto-questionnaire directement au club.

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé)